

# PRIORITES EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

*Position du secteur électrique français*

*L'UFE, Union Française de l'Électricité, est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les employeurs du secteur au sein de la branche des industries électriques et gazières et porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, ou fournisseurs d'électricité, dans les domaines social, économique et industriel*



Union Française de L'Électricité

## PRIORITES EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES *Position du secteur électrique français*

*La Commission européenne a rendu publique, le 17 novembre 2010, sa communication COM(2010)0677 « Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà : schéma directeur pour un réseau énergétique européen intégré ».*

### 1. VERS UN OUTIL EUROPEN DE « STRATEGIC PLANNING » EN MATIERE D' INVESTISSEMENTS ?

L'Union Française de l'Electricité salue cette approche, qui met l'accent sur la nécessité de disposer d'une meilleure vision du secteur en matière d'investissements futurs dans les infrastructures.

La Commission et les Etats membres avaient ouvert la voie avec la mise en place, dans le troisième paquet, des Plans décennaux d'investissement à 10 ans (TYNDP) et des règles de coopération entre régulateurs en matière d'investissements transfrontaliers. Le règlement 617/210 sur la communication à la Commission des projets d'investissements relatifs aux projets d'infrastructures s'inscrit également dans cette perspective.

L'UFE regrette toutefois que ces outils semblent, à ce jour, plus répondre à des besoins conjoncturels (notamment en matière de réseaux) qu'à une réelle volonté d'organiser le secteur, pour assurer notamment l'équilibre offre/demande.

La démarche engagée nécessite donc d'être prolongée et finalisée, via **la création d'un outil européen de « strategic planning » sur le long terme**, en cohérence avec les mécanismes existants.

### 2. LA CORRELATION 'RESEAUX-SECURITE D'APPROVISIONNEMENT' EN QUESTION

L'UFE exprime son inquiétude en ce qui concerne la place centrale et quasi-exclusive qui est attribuée par la Commission à la problématique « réseaux », au regard des objectifs de sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne.

L'existence d'un maillage important du réseau électrique à l'échelle européenne via des autoroutes de l'électricité et un nombre conséquent d'interconnexions conduirait à jeter les bases d'une « plaque de cuivre » à l'échelle de l'Union, permettant d'assurer l'équilibrage du système par dispatching de l'énergie produite – notamment renouvelable – de régions de forte production vers les zones de forte demande.

Cette approche théorique, qui présuppose une disponibilité permanente des capacités européennes de production d'ENR, y compris durant les pics de consommation, n'est pas sans poser certains problèmes. Le cas de la France montre, par exemple, que la thermo-sensibilité du système implique une hausse

importante de la demande durant les périodes de grand froid, périodes durant lesquelles la production éolienne est en pratique très faible et la production photovoltaïque assez aléatoire.

Dès lors, il apparaît indispensable de **compléter l'approche proposée par la Commission**, en faisant également porter les efforts de la politique énergétique européenne sur les deux problématiques suivantes :

## 2.1. LES CAPACITES DE PRODUCTION

Assurer l'équilibre offre/demande implique d'assurer le développement des capacités de production d'électricité sur le territoire de l'Union, notamment pour compenser l'intermittence de la production de renouvelables (back-up ENR) et pour garantir l'approvisionnement des pays (tels que la France) les plus sensibles aux pics de consommation liés aux grands froids.

Dans cette optique, **il importe que la Commission renforce le travail de « stratégique planning » dans l'appareil productif et encourage l'émergence d'un mécanisme incitatif de rémunération de la capacité**, favorisant les investissements nécessaires au développement d'unités de production flexibles.

## 2.2. LE MIX ENERGETIQUE

L'objectif d'équilibre du système nécessite, par ailleurs, de disposer de moyens de production les plus diversifiés possibles, dans chaque Etat membre comme au niveau de l'Union. Sans préjudice des compétences exclusives des autorités nationales en la matière, il apparaît donc nécessaire de **mener, au niveau européen, un débat ouvert et transparent sur le mix énergétique**, prenant en compte la diversité des moyens de production disponibles dans chacun des Etats membres.

## 3. FINANCEMENT

La question de l'effort financier souhaité par la Commission en termes d'investissements apparaît centrale pour le futur, compte tenu des enjeux de compétitivité de l'Europe. Outre l'indispensable effort dans les réseaux de transport, il conviendra de financer également **des projets de nouvelles capacités de production et le développement des réseaux de distribution** (renforcements liés aux ENR et au développement des usages de l'électricité ; modernisation dans le cadre des smart grids). A cela s'ajoute les ressources indispensables en faveur de la R&D, ainsi que les efforts nécessaires dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Cela implique un **déploiement plus diversifié des fonds, y compris ceux résultant des nouveaux outils de financement** que la Commission envisage de mettre en place (prises de participation et soutien aux fonds d'infrastructures ; garanties d'emprunt des partenariats public-privés ; mécanismes de partage de risques etc.)

**L'UFE invite la Commission à donner la priorité aux questions liées à l'énergie et au changement climatique au sein des instruments communautaires de financement existants**, tels que le Programme Communautaire de recherche et de Développement (PCRD), auquel l'accès devrait, par ailleurs, être simplifié pour les acteurs industriels.

Concernant les investissements qui devront être exclusivement pris en charge par les acteurs de marché, il apparaît en outre nécessaire que l'Union européenne se dote rapidement d'un **cadre de régulation stable et incitatif**, qui permette aux opérateurs de disposer de la visibilité nécessaire pour s'impliquer en toute confiance. De ce point de vue, l'évocation d'une initiative législative de la Commission en matière de réseaux intelligents est une avancée notable.

#### 4. ACCEPTABILITE DES PROJETS

La prise en compte explicite par la Commission de la question de l'acceptabilité est un progrès, tant cette problématique joue en rôle fondamental dans le développement de nouvelles infrastructures énergétiques.

L'UFE accueille favorablement la volonté de favoriser les échanges de bonnes pratiques au niveau européen. La mise en place de « *guichets uniques* », servant d'interface entre les différents acteurs, devrait également permettre de contribuer à la « *participation précoce et concrète de la population* ». **La forme précise et les modalités d'application de cette structure devront toutefois être approfondies, de même que devront être précisés les contours des « lignes directrices » et les conditions des « exigences d'une rémunération minimale » des citoyens concernés (quels critères ? qui paie ? etc.).**

#### 5. ACCELERATION DES PROCEDURES D'AUTORISATION

La possibilité de définir des délais maximum pour les décisions d'autorisation va dans le bon sens ; elle devrait contribuer à dynamiser le processus menant au lancement de la construction de nouvelles infrastructures. **L'idée de récompenser financièrement les pays qui faciliteront l'autorisation rapide des projets d'intérêt européen est, en revanche, source de distorsion et n'apporte pas de réponse réellement efficace au besoin d'accélération des procédures.**

---

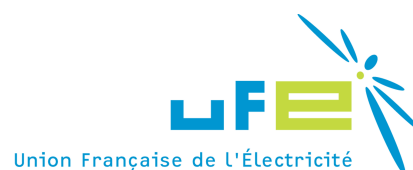
Pour plus d'informations sur ce document, vous pouvez contacter :

**Guillaume MASCARIN**  
Conseiller Affaires Européennes  
UFE – Union Française de l'Électricité

[guillaume.mascarin@ufe-electricite.fr](mailto:guillaume.mascarin@ufe-electricite.fr)

19, rue du Luxembourg  
B-1000 BRUXELLES  
Tel : +32 (0) 25 14 90 42  
Mob : +32 (0) 479 265 668

3, rue du 4 septembre  
F-75002 PARIS  
Tel : +33 (0) 1 58 56 69 00  
Fax : +33 (0) 1 58 56 69 09



*The UFE – Union Française de l'Électricité – is the professional association for the electricity sector, representing employers within the electrical and gas industries while looking after the interests of its members, producers, network managers and suppliers of electricity in the economic, industrial and social fields.*

The European Commission published on 17 November 2010 the communication entitled: COM(2010)0677 – *Energy infrastructure priorities for 2020 and beyond - A Blueprint for an integrated European energy network*.

## **1. TOWARDS A EUROPEAN “STRATEGIC PLANNING” TOOL FOR FUTURE INVESTMENT**

The *Union Française de l'Électricité* welcomes the approach that focuses on the need for a clearer vision concerning future infrastructure investment in this sector.

The Commission and member States have already started to set up ten-year investment plans (TYNDP) and rules for cooperation between regulators relating to cross-border investments. Regulation 617/210 on notification to the Commission of investment projects was also passed with this in mind.

However, the UFE regrets that these tools appear, so far, merely to meet temporary requirements (in terms of networks) rather than represent a strong desire to organise the sector, and to balance supply and demand.

This approach needs to be expanded and finalised via the creation of a European “strategic planning” tool over the long term, consistent with existing mechanisms.

## **2. THE CORRELATION BETWEEN NETWORKS AND SECURITY OF SUPPLY**

The UFE would like to express its concerns about the central and almost exclusive place given by the Commission to the problem of “networks”, and the European Union's security of supply targets.

A significant Europe-wide electrical grid with electricity highways, and a substantial number of inter-connections would lead to the creation of a Europe-wide “copper-plate” enabling the balancing of the system by distributing energy (renewables in particular) from high-production to high-demand regions.

This theoretical approach, which presupposes the permanent availability of European renewable energy production even during peak times, is not without certain problems. The case of France shows, for example, that the thermo-sensitivity of the system implies a significant hike in demand during extreme cold weather events, periods during which electricity production from wind is extremely low and photovoltaic production fairly random.

Thus, it seems vital to supplement the approach taken by the Commission, by focusing European energy policies on the following two major issues:

- **PRODUCTION CAPACITIES**

Ensuring a balance between supply and demand means increasing the development of electricity production capacities in the Union, to offset the intermittent nature of the production of renewables (renewables back-up) and to guarantee supplies to countries (such as France) which are most sensitive to consumption peaks linked to cold weather patterns.

With this in mind, the Commission needs to strengthen its strategic planning work on production infrastructure and support the emergence of a mechanism to encourage remuneration for capacity, favouring the investments necessary to develop flexible production units.

- **ENERGY MIX**

Rebalancing the system also requires the availability of means of production which are as diversified as possible, in each member state as well as across the Union. Without prejudice to the exclusive jurisdiction of national authorities in the matter, it therefore seems necessary to conduct, on a European scale, an open and transparent debate about the energy mix, taking into account the diversity of means of production available in each member state.

### **3. FINANCING**

The financial investment effort desired by the Commission appears key for the future, bearing in mind the challenge of competitiveness in Europe. As well as efforts required in the area of transport networks, financing should also be provided for new production capacities and the development of distribution networks (i.e. reinforcements linked to renewable energy and the development of electricity usage; modernisation utilizing smart grids). Added to this are the necessary R&D resources, as well as increasing energy efficiency.

This requires a more diversified deployment of funds, including those resulting from new financing tools that the Commission envisages putting in place (i.e. stake-holding and support for infrastructure funds; loan guarantees for public-private partnerships; risk sharing mechanisms, etc.)

The UFE invites the Commission to give priority to issues linked to energy and climate change within existing community financing instruments, such as the Community Research and Development Framework Program (FP), to which easy access should be available for industrial players.

Concerning investments that ought to be borne exclusively by market players, it seems critical for the European Union to swiftly equip itself with a stable and incentivising regulatory framework that provides operators with the visibility necessary to be involved in full confidence. From this viewpoint, a legislative initiative by the Commission relating to smart networks is a notable step forward.

### **4. ACCEPTABILITY OF PROJECTS**

Taking into account the issue of acceptability, which plays a fundamental role in the development of new energy infrastructures, the Commission has explicitly made a great step forward.

The UFE welcomes the desire to encourage the sharing of best practice on a European scale. The setting up of one-stop centres ("*guichets uniques*"), acting as interfaces between different players, should also contribute to the "*early and concrete participation of the population*". The precise form and methods for the application of this structure nevertheless needs to be analysed in greater detail, in the same way that the outlines of the "guidelines" and conditions for the "minimum remuneration criteria" of the citizens concerned need to be thoroughly examined (which criteria? costs? etc.).

### **5. ACCELERATE AUTHORISATION PROCEDURES**

Defining deadlines for authorisation decisions continues to advance; this should boost the process of launching new infrastructures. Yet, providing financial remuneration to companies that facilitate the rapid authorisation of projects of European interest is not an effective response to the need for accelerating authorisation procedures.